

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 8 (1894)

Artikel: Les armoiries du conseiller boulanger

Autor: Tripet, Maurice

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Weglassung jeder Erinnerung an die früheren, vollen zugestandenen gerichtlichen Rechte, nur noch das wellenförmige Band und rechts davon die aufrechtstehende Gestalt des hl. Petrus.

Das fünfte Siegel stammt wohl aus gegenwärtigem Jahrhundert, mit die Inschrift : « Sig. der Landschaft Rhinwald ». Im Siegelfeld befindet sich das wellenförmige Band, mit dem rechts befindlichen St. Peter, die Erinnerung an die alte an den Quellen des Hinterrheins bestandene St. Peterskapelle. Es spricht aus diesen Sigillen eine eigene Poesie, die um so eindrucksvoller wirkt, da sie mit der Rechtsgeschichte jener freien Berggemeinde in unmittelbarem Zusammenhange steht.

D^r MOREL, Bundesrichter.

LES ARMOIRIES DU CONSEILLER BOULANGER

(avec planche).



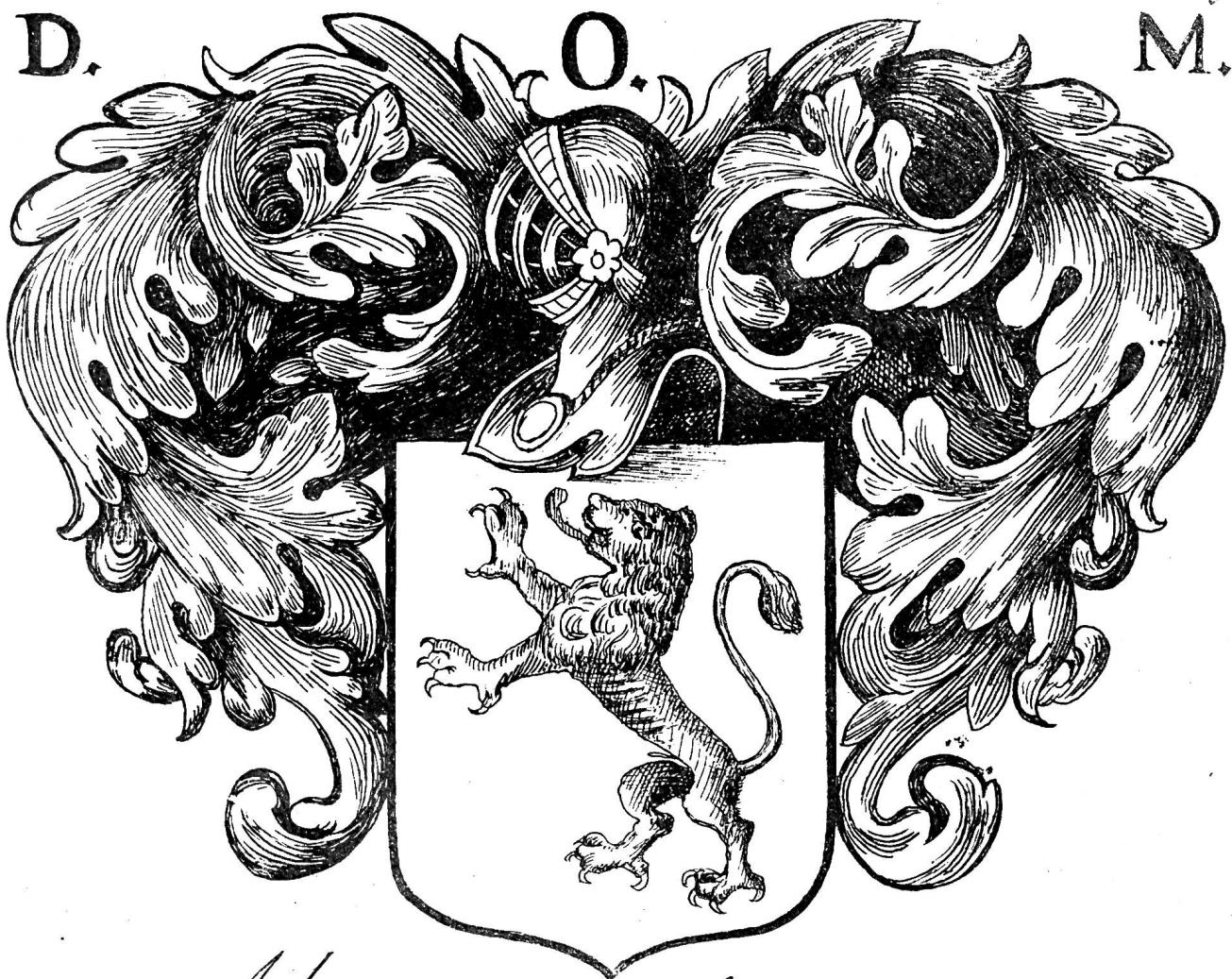
Les travaux de classification opérés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel depuis cinq ans, nous ont réservé des surprises de tous les genres ; en fait d'héraldique nous avons en particulier mis la main sur une feuille armoriée, contenant une épitaphe latine destinée au conseiller Boulanger ; nous la reproduisons en fac-simile.

Quel était ce personnage ? Quelles étaient les couleurs de ses armes ? Ces dernières ont-elles le droit de figurer dans nos publications suisses ? Nous tâcherons de renseigner nos lecteurs sur ces différentes questions qui se posent naturellement à nous.

M. Boulanger, secrétaire des commandements du Prince, fut envoyé plusieurs fois dans la Principauté de Neuchâtel, avec différentes missions à remplir. La dernière est expliquée au long dans la pièce suivante, extraite des Manuels du Conseil d'Etat :

« En Conseil d'Etat tenu le 7^e juillet 1663, President Monseigneur le Gouverneur De Stavay-Mollondin, assistans Messieurs Boulanger, Guillaume Trybolet, Pierre Chambrier, Simon Merveilleux, George De Montmollin & Jehan Fridrich Brun.

Monsieur Boulanger Conseiller du Roy en ses Conseils, Conseiller & premier Secrétaire des commandements de Son Altesse sereniss^e Madame la Duchesse douairière de Longueville, ayant été envoyé en cest Estat de Souveraineté pour y prendre cognissance des affaires de ce pays, conjointement avec Monseigneur le Gouverneur, il en a produit la commission qui a esté lue, dont la teneur sensuit :



164

Hic varet S. Boulanger,
 Doctr. prud. variss' dotibus
 Et usu rerum insignis
 Quibus Sereniss. Fortissimo
 Et Sapientiss. Principi placuit
 Sum XXX. Ann. à Consil. intimis
 Et in Legat. pro pace German.
 Fidelis esset.
 Dno suo, quem viuum excolluit
 Jam iam extincto
 Ut finem tactui poneret,
 Neocomi pie obiit
 IV. Septemb. Anno M. DC. LXIII.
Requiescat in pace.

Anne de Bourbon, Princesse du Sang, Duchesse douairiere de Longueville, etc.,etc., tutrice et ayant la garde noble de nos tres chers Enfans. A nostre amé et féal, Le Sieur Boulanger, conseiller du Roy nostre Souverain Seigneur en ses Conseils d'Estat & privé, Conseiller et premier Secretaire de feu nostre tres honnoré Seigneur et mary salut. Estant necessaire pour le bien et utilité de nos affaires, et pour la conservation des droits et autorités de nos tres chers Enfans, d'envoyer promptement à Neufchastel une personne dont la probité, suffisance et fidelité nous soyent conues, & sachant que ces bonnes qualités se rencontrent en vous avec une parfaite cognoissance des affaires de nos Comtez souverains de Neufchastel & Valengin, ou vous avez fait plusieurs voyages du vivant de nostre dit tres honnoré Seigneur & mary, & rendu de grands & notables services en diverses occasions. Nous vous avons commis, ordonné & deputé, commettons, ordonnons & deputons par ces presentes pour vous acheminer le plutost que vous pourrez audit Neufchastel, & la conjointement avec le sieur de Mollondin, Gouverneur des dits Comtez prendre cognoissance de toutes & chacunes les affaires qui s'y presenteront, entendre les requestes, plaintes & doleances de nos subjects, jcelles apointer & terminer, & nous en donner avis ou vous jugerés que l'importance des cas le requiert, vous ferés representer les comptes & debits de nos Recepveurs, tant particuliers, que du Tresorier general, Recepveur des rentes, & des parties casuelles, régler & ordonner ce qu'il conviendra faire, sur jceux faire tous Reglements, accorder, chevir & transiger de tous nos differents, entrer en conference, tant avec les Cantons nos alliez que nos autres Voisins, & generalement faire, dire, negotier & traiter de tout ce qui concernera nos affaires en nos dits Comtez. Promettant avoir le tout pour agreable, ferme & stable & en donner nos consentement & ratification quand nous en serons requis.

Voulant et ordonnant que vous ayez seance & voix deliberative dans le Conseil d'Estat establi au dit Neufchastel, immiediatement apres le d. S^r Gouverneur sans la participation duquel vous n'arresterez ny conclurés aucune chose. De ce faire nous vous donnons pouvoir, commission & mandement spécial. En temoin de quoy nous avons a ces presentes signées de nostre main & contresignées par nostre secretaire ordinaire, fait mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le vingt septiesme jour de Juin, Mille six centz soixante trois. »

Dès lors on peut considérer le rôle joué par le conseiller Boulanger comme nous autorisant à faire rentrer ses armoiries dans l'armorial neunhâtelois ; à notre grand regret il a été impossible de reconstituer les émaux de ces armes malgré nos différentes recherches, notamment auprès de M. V. Bouton.

Monsieur Boulanger (Annales de Boyve) envoyé de S. A. S. dans le Comté de Neuchâtel, mourut le 4 septembre 1663 et fut enseveli dans la chapelle de Cressier. Nous devons encore à l'obligeance de M. Raymond Vuichard, curé de Cressier, les renseignements qu'on va lire:

Il n'existe ici (à Cressier), à ma connaissance, aucune tombe, monument ou inscription se rapportant à la famille Boulanger.

Par contre, il y a une fondation de deux Messes qui se disent encore en faveur de M. Boullanger. L'acte de dotation de la Chapelle du St-Rosaire, à Cressier, par S. A. S. le Prince Henry d'Orléans, est contresigné Boullanger, et à la suite de cette pièce, on lit dans le Registre: « En outre la somme ci-devant mentionnée, M. Boullanger, secrétaire et « intendant pour S. A. en ses Souverainnetés de Neufchâtel, a donné la « somme de quarante escus, à raison de quoy ledit S^r Chappelain sera « obligé de dire chasques années deux Messes, l'une pour le repos de « son âme, sur le jour qu'il a pluste à Dieu de le retirer de ce monde, « qu'a esté le 4^e de Septembre 1664, et l'autre à l'honneur de St-Joseph, « son patron, laquelle feste tombe sur le 19 Mars. De laquelle somme « de quarante escus là cense lui sera payée par chasques années. ij s. »

Enfin M. Alfred Godet lui-même nous écrit qu'il n'a retrouvé la pierre tombale ni à Cressier ni au château Jeanjaquet.

Maurice TRIPET.

Wappenscheibe von Mülinen

(im Chor der Kirche zu Känitz bei Bern).

In der Kirche zu Könitz befindet sich eine Wappenscheibe des Geschlechts v. Mülinen aus dem Anfang des 16. Jahrhunderts, die seit Langem die Augen der Kenner auf sich gezogen hat. Es ist eine Kabinettscheibe, 0,37^m hoch und 0,26^m breit. Sie ist eingefügt am Fusse eines der aus dem 14. Jahrhundert stammenden Apostelfenster (Siehe « Berner Festschrift zur Eröffnung des Kunstmuseum's 1879 », p. 6) und bei diesem Anlass mag wohl die (sonst bei diesen Scheiben übliche) architektonische Einrahmung des Wappens entfernt worden sein. Die Zeichnung der Scheibe gehört zum Besten, was die Blüthezeit der Heraldik geschaffen hat. Wie fein abgewogen sind die Größenmasse der verschiedenen Bestandtheile, des Schildes, des Helms, der Helmzier und der Helmdecke ! Welcher elegante Schwung in den Linien ! Damit vereinigen sich im Original die tiefen, satten Farben, der herrliche Goldton des gelb und schwarzen, kräftig vom blauen Damastgrunde sich abhebenden Wappens.